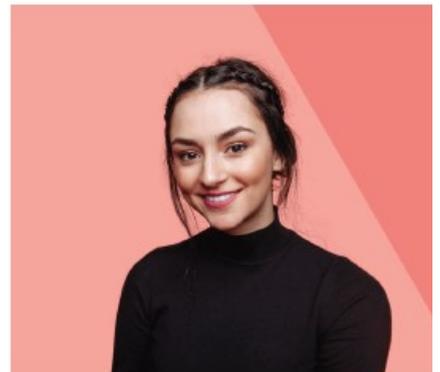




**PRÉFET
DE LA MEUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



« 1 jeune, 1 solution »

Lancement en Meuse du Contrat d'Engagement Jeune pour les jeunes les plus éloignés de l'emploi

Dossier de presse - 22 février 2022 - Réalisation DDETSPP

POURQUOI LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?

Le plan « 1 jeune, 1 solution », qui a été mis en place en juillet 2020 pour accompagner les jeunes dans la crise, fonctionne. **Il a permis à plus de 2 000 jeunes Meusiens de trouver un emploi**, un parcours d'insertion ou une formation en 2021.

La demande d'emploi des jeunes de moins de 26 ans recule depuis un an. Cette baisse est de 11,5% sur 1 an en Meuse (catégorie A).

Toutefois, malgré la reprise forte de l'activité dans les entreprises et les tensions de recrutement enregistrées dans certains secteurs, trop de jeunes peu ou pas qualifiés restent encore sur le bord de la route et ne sont pas en mesure de trouver seuls un emploi.

Certains ont connu des parcours de vie heurtés (parfois à cause d'un handicap), d'autres ont décroché du système scolaire, n'ont bénéficié d'aucune formation, sont sans réseau ou ignorent les démarches à mener pour trouver un emploi. **Ces jeunes se retrouvent évincés durablement du marché du travail.**

Le Gouvernement a donc décidé de proposer à ces jeunes un accompagnement profondément renouvelé avec un objectif d'entrée plus rapide dans l'emploi. Il s'agit d'aller chercher ces jeunes et de leur permettre d'accéder à un emploi grâce à un accompagnement exigeant et intensif.

Investir aujourd'hui dans la jeunesse, c'est un pari gagnant pour une insertion plus rapide des jeunes pour leur avenir et pour notre économie.

Dans la lignée d'« 1 jeune, 1 solution », **le Contrat d'Engagement Jeune mobilisera les entreprises** pour favoriser les découvertes de métiers, les immersions dans un collectif de travail et la formation en alternance.

Le Contrat d'Engagement Jeune entrera en vigueur le 1er mars 2022 !

QUI SONT

LES JEUNES CONCERNÉS ?



Le Contrat d'Engagement Jeune s'adresse à **tous les jeunes de moins de 26 ans (et de moins de 30 ans pour les jeunes en situation de handicap)**, qui sont durablement sans emploi, ni formation, souvent par manque de ressources financières, sociales et familiales et **qui souhaitent s'engager activement dans un parcours vers l'emploi.**

QU'EST-CE QUE

LE CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?



→ **Un programme intensif d'accompagnement de 15 à 20 heures par semaine minimum**, avec une mise en activité systématique et régulière du jeune du premier au dernier jour, pendant une période pouvant aller jusqu'à 12 mois (et jusqu'à 18 mois sous conditions).

→ **Un référent unique tout au long du parcours du jeune** : chaque jeune sera accompagné par un conseiller de Mission Locale ou de Pôle emploi qui restera son référent tout au long de son parcours.

→ **Une allocation pouvant aller jusqu'à 500 euros par mois** pour les jeunes qui en ont besoin, c'est-à-dire des jeunes sans ressources qui ne sont pas en mesure de suivre un accompagnement exigeant tout en subvenant à leurs besoins.

→ **Une appli pour mettre le jeune au centre de l'accompagnement**, lui faciliter les échanges avec son référent et le suivi de son parcours. Cette appli doit permettre au jeune d'être plus autonome, de respecter ses engagements.

QUELLE DIFFÉRENCE

AVEC LA GARANTIE JEUNE ?

Lancée le 1er janvier 2017, la Garantie jeunes **contribue à l'accès à l'emploi des jeunes**. Le Contrat d'Engagement Jeune s'inspire de ce dispositif qui a fait ses preuves, mais le refonde en tirant les enseignements des programmes lancés depuis le début du quinquennat (parcours de formations avec les Régions dans le cadre des pactes régionaux d'investissement dans les compétences, actions de préparation à l'entrée en formation, appels à projet dédiés comme le « 100 % inclusion » dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences, dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution ») pour atteindre davantage d'efficacité dans le retour à l'emploi et pour accompagner des jeunes plus éloignés de l'emploi.

INTENSIF DE BOUT EN BOUT

→ **D'une durée minimale de 9 mois, la Garantie jeunes propose un accompagnement intensif pendant les 6 premières semaines.** Le Contrat d'Engagement Jeune, qui pourra durer de 6 à 12 mois, proposera un accompagnement intensif de bout en bout, en s'appuyant sur tous les dispositifs du plan « 1 jeune, 1 solution », ainsi qu'un programme composé d'un nombre plus important d'immersions en entreprise (mise en situation en milieu professionnel, missions d'intérim ou encore stages).

INDIVIDUALISÉ

→ **L'accompagnement proposé aux jeunes, d'une intensité inégalée jusque-là, sera adapté à la situation du jeune** : il prendra la forme de parcours englobants dans le but que le jeune accompagné soit en permanence en activité, favorisant ainsi son orientation vers l'emploi. Il sera également adapté aux besoins spécifiques des jeunes les plus exclus.

PLUS D'HOMOGENÉITÉ ET DE PROXIMITÉ

→ **Le Contrat d'Engagement Jeune va de pair avec un chantier de transformation profond du service public de l'emploi.** Contrairement à la Garantie jeunes, uniquement opérée par les Missions Locales, le Contrat d'Engagement Jeune sera proposé par Pôle emploi et par d'autres opérateurs qui connaissent bien ces publics (notamment les jeunes les plus en rupture).

→ **Le Contrat d'Engagement Jeune obéira à des règles communes et mobilisera une appli unique,** il sera basé sur une plus grande coopération entre tous les acteurs qui interviennent auprès des jeunes et favorisera une offre de proximité.

Désormais, les 3 agences de Pôle emploi et les 2 Missions Locales meusiennes proposeront le Contrat d'Engagement Jeune.



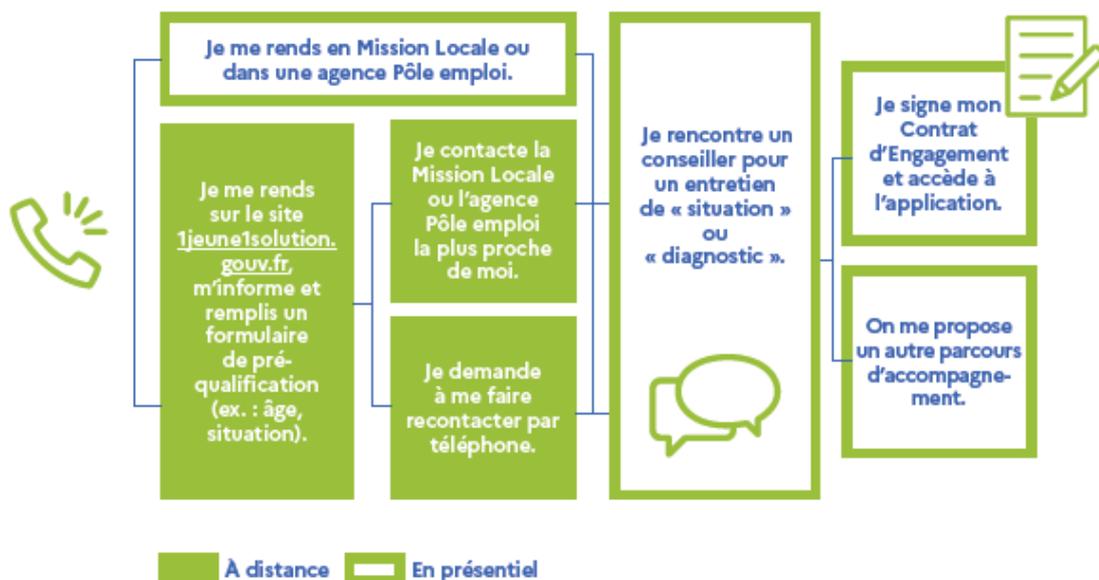
COMMENT SE PASSERA L'ENTRÉE EN CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?

Les jeunes actuellement suivis par les Missions Locales et Pôle emploi pourront demander à bénéficier du programme d'accompagnement associé au Contrat d'Engagement Jeune. **Leur intégration dans le programme sera évaluée par chaque agence directement.**

Les autres jeunes pourront se présenter directement en structure d'accompagnement, ou consulter un module en ligne dédié sur la plateforme www.1jeune1solution.gouv.fr. Ils y trouveront toutes les informations utiles sur le Contrat d'Engagement Jeune, et y seront orientés en première intention vers la structure la plus proche de chez eux.

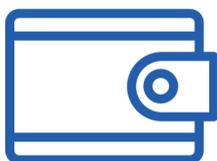
Un **entretien de diagnostic à 360° sera alors mené**, permettant de confirmer leur entrée dans le parcours et le niveau du soutien financier au regard des ressources.

COMMENT ACCÉDER AU CONTRAT D'ENGAGEMENT JEUNE ?



QUEL BUDGET EN 2022 ?

POUR L'ENSEMBLE DES JEUNES poursuite des solutions du plan « 1 jeune 1 solution »



→ Avec un budget de 5,4 milliards d'euros en 2022 (déjà inscrits au PLF 2022) :

- ⇒ Primes à l'alternance prolongées jusqu'à fin juin 2022 ;
- ⇒ Formations qualifiantes & pré-qualifiantes financées par le Plan d'investissement dans les compétences (PIC) ;
- ⇒ Des parcours d'insertion (CIE, PEC, IAE, E2C etc.) ;
- ⇒ Des services civiques financés par l'Education nationale.

POUR LES JEUNES ÉLOIGNÉS DE L'EMPLOI Y compris les plus en rupture :



→ Le Contrat d'Engagement Jeune représente un investissement pour l'Etat de 2,6 milliards d'euros

Au total, 6 milliards d'euros pour accompagner vers l'emploi les jeunes !

CONTACTS



-  **VERDUN**
 03.29.86.97.80
 ale.verdun@pole-emploi.fr
-  **COMMERCY**
 03.29.91.83.94
 ale.commercy@pole-emploi.fr
-  **BAR-LE-DUC**
 03.29.77.48.54
 ale.bar-le-duc@pole-emploi.fr

-  **BAR-LE-DUC**
 03.29.79.01.13
-  **COMMERCY**
 03.29.91.07.07
 contact@mlsudmeusien.fr

-  **VERDUN**
 03.29.86.25.26
 contact@ml-nordmeusien.fr
-  

Direction Départementale de l'Emploi,
du Travail, des Solidarités et de la Pro-
tection des Populations
ddetspp-directeur@meuse.gouv.fr
03.29.76.78.20